

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PLAN MERCREDI -

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT URSIN

Années scolaires : 2021-2022/2022-2023/2023-2024

Ce projet fait l'objet d'une convention entre les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et la commune.

1) Les objectifs :

- permettre aux familles de concilier la vie professionnelle et la vie familiale
- permettre aux enfants de pratiquer des activités diversifiées et de qualité
- favoriser l'accès à tous les enfants
- favoriser la découverte des ressources locales (associations, structures, espaces, ...)
- favoriser les échanges et la complémentarité entre les enseignants et les animateurs
- développer les outils de communication auprès des familles
- permettre à l'enfant l'épanouissement de sa personnalité et l'apprentissage de la vie collective

2) Le public visé :

Les enfants de 3 à 15 ans résidant et/ou scolarisés à La Chapelle Saint Ursin.

Pour l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances ainsi que l'accueil périscolaire du mercredi, des enfants des communes extérieures peuvent être accueillis en fonction des places disponibles.

A la demande des familles, les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap sont étudiées.

3) Les moyens :

3.1- les encadrants :

- animateurs permanents de la maison de l'enfance
- bénévoles des associations locales
- intervenants salariés des associations de proximité ou du département
- intervenants salariés de Cher Emploi Animation
- personnel salarié de la commune (médiathèque, espaces verts, ...)
- bénévoles de la population (retraités, parents, ...)

3.2- les équipements :

- maison de l'enfance
- salle Gilbert Barreau
- espace jeunes
- cyberbase
- médiathèque

- centre socio-culturel
- salle de sports
- dojo
- salle du comité des fêtes
- salle de l'école de musique
- salle des fêtes
- terrains de sports (football, handball, basket-ball, ...)
- terrain de beach
- terrain de pétanque
- courts de tennis
- étang communal
- site de la réserve naturelle
- ...

3.3- les matériels

Le budget alloué au projet permet d'acheter les matériaux et le matériel nécessaires à la mise en œuvre des actions.

4) L'articulation entre les projets :

La complémentarité entre le temps scolaire et le temps péri et extrascolaire est recherchée.

Le coordonnateur du projet participe aux conseils d'école.

Les directrices des écoles participent au comité de pilotage du projet.

Les animateurs permanents ont connaissance des projets d'école.

Les échanges entre les enseignants et les animateurs ont lieu au quotidien aux moments de transition entre les temps scolaires et périscolaires.

5) L'information aux familles :

- tout au long de l'année des supports écrits sont distribués aux familles par l'intermédiaire des enseignants dans les classes.
- une page facebook de la maison de l'enfance permet la diffusion d'informations, le site internet de la commune également
- des informations générales sont aussi diffusées par l'intermédiaire des tableaux lumineux et du tableau interactif de la commune
- l'association des parents d'élèves peut relayer également des informations
- les familles peuvent être reçues à leur demande

6) Le suivi et l'évaluation du projet :

6.1- comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué des membres suivants :

- le maire
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription
- la directrice de l'école maternelle
- la directrice de l'école élémentaire
- le président de la caisse d'allocations familiales du Cher
- la présidente de l'association des parents d'élèves
- le représentant des animateurs

- le coordonnateur du projet

Ce comité de pilotage se réunira deux fois par an.

6.2- indicateurs

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs au regard des objectifs :

- évolution du nombre d'enfants accueillis
- évolution du nombre d'activités de découverte en relation avec les structures locales
- analyse de l'effet sur les inscriptions auprès des associations locales
- accessibilité et évolution des enfants porteurs de handicap
- connaissance et prise en main des outils de communication par les familles